



ST JEAN-BAPTISTE

## REGLEMENT FINANCIER 2022/2023

### CONTRIBUTION SCOLAIRE ANNUELLE \*

Contribution de base	510 €
Contribution volontaire	45 €/enfant ou 90 €/enfant ou montant libre
Forfait pédagogique (sorties scolaires, conférences, livres de poche...)	60 €
Réduction familles : 250 € à partir de 3 enfants (collège St Jean-Baptiste et lycée La Mennais)	
*Hors fournitures revendues (cahiers d'exercices)	

### RESTAURATION

Prix du repas (demi-pensionnaire)	5.40 €
Prix du repas exceptionnel	6,25 €

(les absences self avec un certificat médical ou à l'initiative de l'établissement vous seront remboursés)

### APEL (facultatif)

Cotisation APEL (annuelle)	Cotisation familiale : 18,75 € (Est à régler en une seule fois dans l'établissement où est scolarisé mon plus jeune enfant) + Cotisation locale : 6,25 €
----------------------------	--

### BOURSES ET AIDES

Le collège est habilité à recevoir les boursiers nationaux  
Des aides financières exceptionnelles peuvent être allouées sous certaines conditions.

### REGLEMENTS

Contributions et restauration feront l'objet d'une facture annuelle envoyée début octobre (sur Ecole Directe). Les règlements se feront sur 9 mois, d'octobre à juin, selon l'échéancier, par prélèvements bancaires, chèques ou espèces.